

Loi d'Orientation des Mobilités

La Région cheffe de l'intermodalité :

état d'avancement en Bourgogne-Franche-Comté



La Loi d'Orientation des Mobilités

- Promulguée en décembre 2019, la LOM poursuit des objectifs parmi lesquels :
 - Doter 100% du territoire par une AOM,
 - Répondre aux enjeux de déplacements domicile-travail,
 - Apporter une réponse aux besoins des publics plus fragiles,
 - Infléchir la courbe d'émission CO2 et accompagner la transition énergétique du secteur.
- Pour ce faire : elle refond notamment la **gouvernance** des mobilités :
 - ➤ Les Communautés de communes avaient jusqu'au 31 mars 2021 pour se saisir de la compétence mobilité (AOM) 79 % des intercommunalités de BFC sont devenues AOM.
 - En l'absence de prise de compétence : c'est la Région qui devient AOM sur le territoire intercommunal (22 communautés de communes)
 - En parallèle, la Région, en tant que cheffe de file des mobilités, se voit charger de nouvelles missions



La Région en tant que cheffe de file des mobilités

La Région doit :

1. Définir des bassins de mobilités – 35 bassins en région



2. Conclure des Contrats Opérationnels de Mobilités (COM) pour chaque bassin



En

3. Conclure, en copilotage avec les Départements, des Schémas de Mobilités Solidaires (SMS) pour chaque bassin



En cours

4. Mettre en place un comité des partenaires à l'échelle régionale



5. Mettre en place des comités des partenaires au sein des communautés de communes où elle est compétente

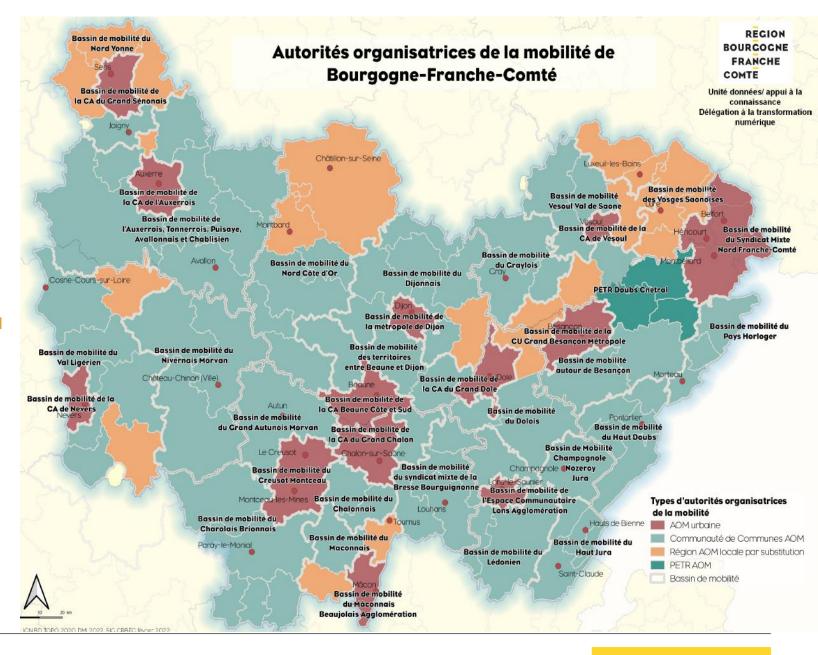


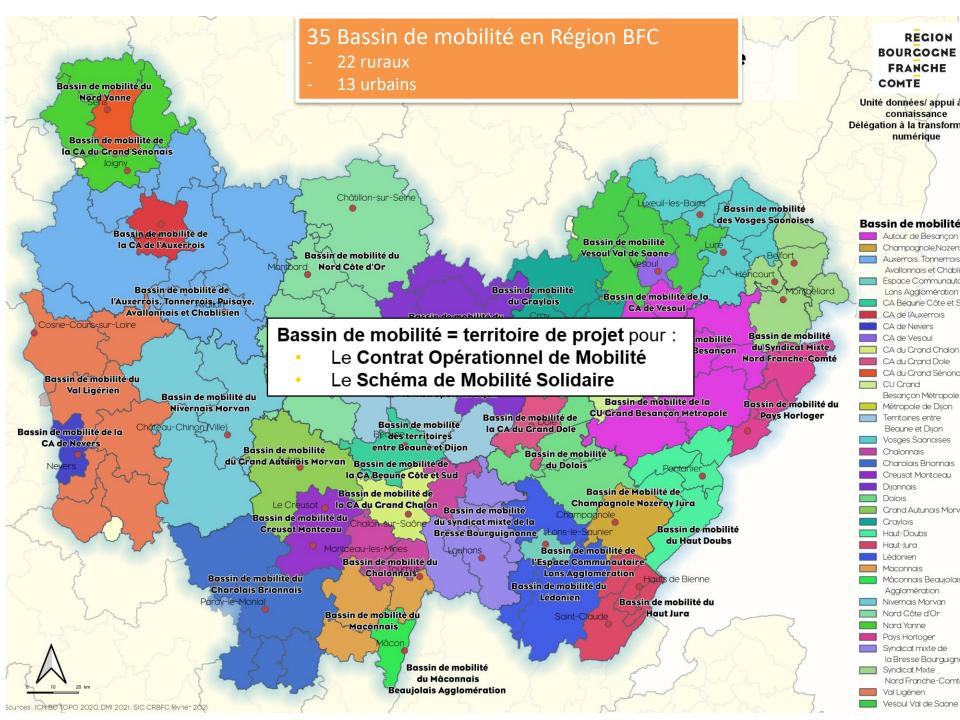
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

72 nouvelles AOM (71 CC + 1PETR)

22 CC où la Région est AOM

15 EPCI AOM urbaines historiques







Contrats de Mobilités et Schémas de Mobilités Solidaires

Les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) :

- La Région doit établir un COM pour chacun des 35 bassins. Il sera conclu pour 3 ans en BFC et fera l'objet d'une évaluation à miparcours présentée aux comités des partenaires
- En 2022 : 3^{ème} session de concertation avec les bassins afin de construire les COM : état des lieux, enjeux, actions à mettre en œuvre/porteurs de projets, résultats attendus et indicateurs de suivi/
- Les 3 premiers COM sont prévus d'être signés en octobre 2023 puis les autres au fur et à mesure des avancements

Les schémas de mobilités solidaires (SMS)

- la Région et Départements doivent piloter conjointement la mise en œuvre d'un plan d'action commun en matière de mobilités solidaires à l'échelle des 35 bassins de mobilité
- Objectif : définir les conditions dans lesquelles les personnes en situation de vulnérabilité économique, de handicap ou dont la mobilité est réduite, bénéficient d'un conseil et d'un accompagnement individualisé à la mobilité (notamment dans le cadre de l'accès à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi ou aux jeunes en contrat d'apprentissage).
- articulation à proposer avec les COM ainsi qu'avec les SDAASP des Départements.



Grands principes d'actions

- > Mise à disposition d'offres + outils structurants par la Région sur lesquels s'appuyer :
- Système d'information multimodale Mobigo + centrale d'apr
- Plateforme de mise en relation pour le covoiturage
- Covoiturage subventionné
- Établissement d'un guide de la mobilité
- Challenge de la mobilité régional annuel

- ..



> 1 grand fil conducteur :

- Le porter à connaissance de l'existant (offres & outils) et l'animation locale



Les offres et outils mis à disposition



Le réseau régional : quelques chiffres

TRAIN

- 200 gares dont 33 prioritaires pour une mise en accessibilité
- 600 TER environ /jour sur 22 lignes ferroviaires.
- 100 autocars Cars TER/ jour.
- 61 000 voyages/jour sur le réseau TER et 23 000 abonnés.

RÉSEAU ROUTIER

- 99 lignes régulières Mobigo et 1 937 481 voyageurs en 2022
- Transport scolaire : 129 000 élèves transportés ou aidés
- 54 services de Transports A la Demande (TAD) organisés par la Région.
- 3 255 kms d'axes routiers inscrits au Réseau Routier d'Intérêt Régional



RÉSEAU CYCLABLE

- En 2020, 87 kms de véloroute ont été ouverts dont 55 kms en site propre sur le schéma régional des véloroutes
- 711 places de stationnement sécurisé aux abords des gares en 2020 et 1 300 d'ici 2024.





Les offres et outils mis à disposition par la Région

MOBILITÉS ALTERNATIVES

- Une plateforme de mise en relation gratuite pour le covoiturage : https://covoiturage.viamobigo.fr/
- « Mobigo covoiturage » : une expérimentation de covoiturage subventionné sur 6 lignes de Bourgogne-Franche-Comté
- 199 aires de covoiturage d'intérêt régional
- 54 voitures en auto-partage Citiz.

LA CENTRALE DE MOBILITE MOBIGO

- 3 supports d'information : site Internet, application et centrale d'appe
- 18 réseaux partenaires dans le Système d'Information Mobilité
- 515 752 utilisateurs en 2022, dont les ¾ sur mobiles.





Merci de votre attention